

# Protocole d'entente

## **Conditions et responsabilités relatives aux projets de distribution de plants**

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Toute demande de plants doit s'inscrire dans le cadre d'un projet éducatif du Mois de l'arbre et des forêts et rechercher les objectifs suivants :

- Sensibiliser la population à l'importance et au respect de l'arbre et des forêts ;
- Permettre à la population d'acquérir les connaissances élémentaires sur l'arbre et les soins qu'il nécessite ;
- Inciter la population à poser des gestes concrets de conservation et d'amélioration de son environnement.

### 1. ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

- Utiliser et distribuer **gratuitement** les plants fournis à des fins éducatives et/ou communautaires ;
- Prendre entièrement à sa charge la livraison des plants à partir du point de distribution choisi dans le formulaire ;
- Préciser, lors de vos activités et de la distribution, que les plants sont fournis gratuitement par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts et distribués par Les Clubs 4-H du Québec ;
- Assumer l'entretien des plants jusqu'à la distribution ou la plantation ;

### 2. ENGAGEMENTS DES CLUBS 4-H DU QUÉBEC POUR LES PROJETS RETENUS

- Confirmer les essences et le nombre de plants, et ce, au moins 24 heures avant la date de prise en charge des plants;
- Fournir, au besoin, les consignes à respecter lors de la cueillette des plants au point de distribution.

### 3. AUTRES CONSIDÉRATIONS

- Il est entendu que le DEMANDEUR ne peut utiliser, **à des fins mercantiles**, les plants et le matériel fournis par le MRNF et Les Clubs 4-H du Québec.
- Il est entendu que Les Clubs 4-H du Québec ne s'engagent pas à accepter la demande du DEMANDEUR et peuvent **modifier le nombre de plants et le type d'essence alloués par projet à tout moment**.
- Il est entendu que Les Clubs 4-H du Québec se réservent **le droit d'annuler une commande de plants** en tout temps ou de résilier la présente entente si le DEMANDEUR **ne respecte pas les engagements prévus par celle-ci**.
- Il est entendu que les informations de la **section 3 — Renseignements sur votre activité** du formulaire de demande seront affichées sur le site du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.



**Janvier 2024**